

LETTRE OUVERTE A MADAME BORNE, MINISTRE DU TRAVAIL

Paris, le 11 avril 2022

Madame la Ministre du travail,

La CGT-TEFP vous a interpellé le 6 décembre 2021 sur les mouvements de grève déclenchés par des travailleurs sans-papiers depuis le 22 octobre 2021 dans les entreprises RSI et DPD en Ile-de-France. Le lendemain, les travailleurs sans-papiers de Chronopost d'Alfortville entraient en lutte une nouvelle fois.

Vous n'avez donné aucune suite à ce courrier.

Le jeudi 20 janvier, le DRIEETS d'Ile-de-France, Monsieur Rudant, a reçu une délégation des trois piquets avec des représentants de SUD PTT et de la CGT-TEFP. Le DRIEETS s'est engagé à faire remonter les éléments sur la situation de vulnérabilité des salariés mais depuis, aucune conséquence concrète pour les travailleurs sans-papiers.

Ils sont baladés de préfecture en préfecture sans que l'état n'assume ses responsabilités pour faire respecter le droit du travail. Au contraire, c'est la répression qui s'abat sur les sans-papiers y compris en mettant en cause le droit de grève. Le ministère de l'intérieur par son refus d'examiner collectivement les dossiers couvre manifestement des employeurs qui continuent à surexploiter des sans-papiers.

Pourtant, les premières investigations des services de l'inspection du travail révèlent des montages frauduleux de grande ampleur pour profiter de ces salariés vulnérables. La préfecture de l'Essonne a enterré un rapport de l'inspection du travail qui dresse pourtant un constat accablant des pratiques de la société DPD appartenant au groupe LA POSTE, détenue par la Caisse des dépôts et consignations et l'État français. Pour les RSI, l'employeur a transmis les cerfas après l'intervention de l'inspection du travail mais la préfecture des Hauts-de-Seine joue la montre. Pour les CHRONOPOST dans le Val-de-Marne, le blocage est total alors qu'en 2019, 73 salariés avaient obtenu leur régularisation après une première grève.

Qu'attendez-vous pour agir et demander la régularisation de ces travailleurs, victimes de graves infractions au code du travail. Il est grand temps de les régulariser pour assurer l'égalité des droits et notamment le respect du code du travail.

En effet, tant que ce système de sous-traitance en cascade existera, tant qu'existeront les prêts de main-d'œuvre, le marchandage et l'intérim, les droits de tous les salariés pourront être bafoués. C'est pourquoi nous exigeons avec les sans-papiers :

- La régularisation globale de tous les sans-papiers
- La réinternalisation à la Poste de la sous-traitance et la suppression de l'intérim.
- La régularisation des salariés sans-papiers de RSI, du groupe la Poste (CHRONOPOST et DPD) qui continue de les surexploiter, et des soutiens sans-papiers qui subissent les mêmes abus.
- La réouverture des guichets en préfecture avec un traitement collectif des dossiers reconnaissant la réalité du mouvement collectif des sans-papiers. La fin de l'obligation de passer par internet et la possibilité de venir chercher son rendez-vous en préfecture, pour le premier dépôt d'une demande de papiers comme pour le renouvellement.
- La délivrance d'une carte de dix ans comme cela a été possible pour les salariés sans-papiers grévistes de SEPUR l'année dernière. Aujourd'hui, la carte salariée, c'est la précarité à vie.

Aussi, nous vous demandons à nouveau d'intervenir dans ces dossiers en urgence et d'entendre les revendications de la délégation que vous recevrez le 12 avril 2022 lors du rassemblement des trois piquets de grève devant le ministère du travail.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations syndicales.

La CGT-TEFP